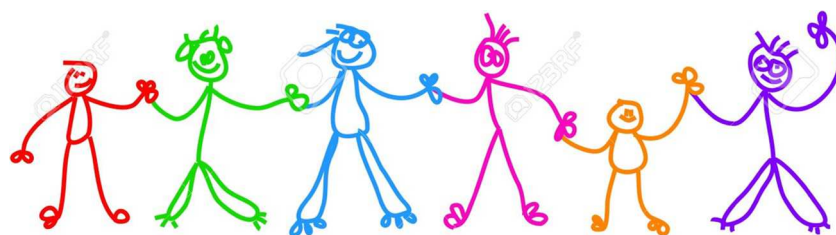




Projet Pédagogique

ALAE PANJAS



SOMMAIRE

1. Présentation de la communauté de commune du grand armagnac

2. Présentation du directeur et de l'équipe d'animation

3. Présentation de la structure et de la vie collective :

- LA TARIFICATION ET LA RÉSERVATION
- JOURNÉE TYPE
- L'ACCUEIL DES ENFANTS
- L'ACCUEIL DES PARENTS
- L'HYGIÈNE ET LA SANTÉ
- LES RÈGLES DE VIE, SANCTIONS
- RELATIONS ENFANTS / ANIMATEURS
- LA SÉCURITÉ, LA SURVEILLANCE
- BUDGET

4. Les intentions éducatives et les objectifs pédagogiques

5. Les moyens utilisés pour la mise en œuvre du projet pédagogique

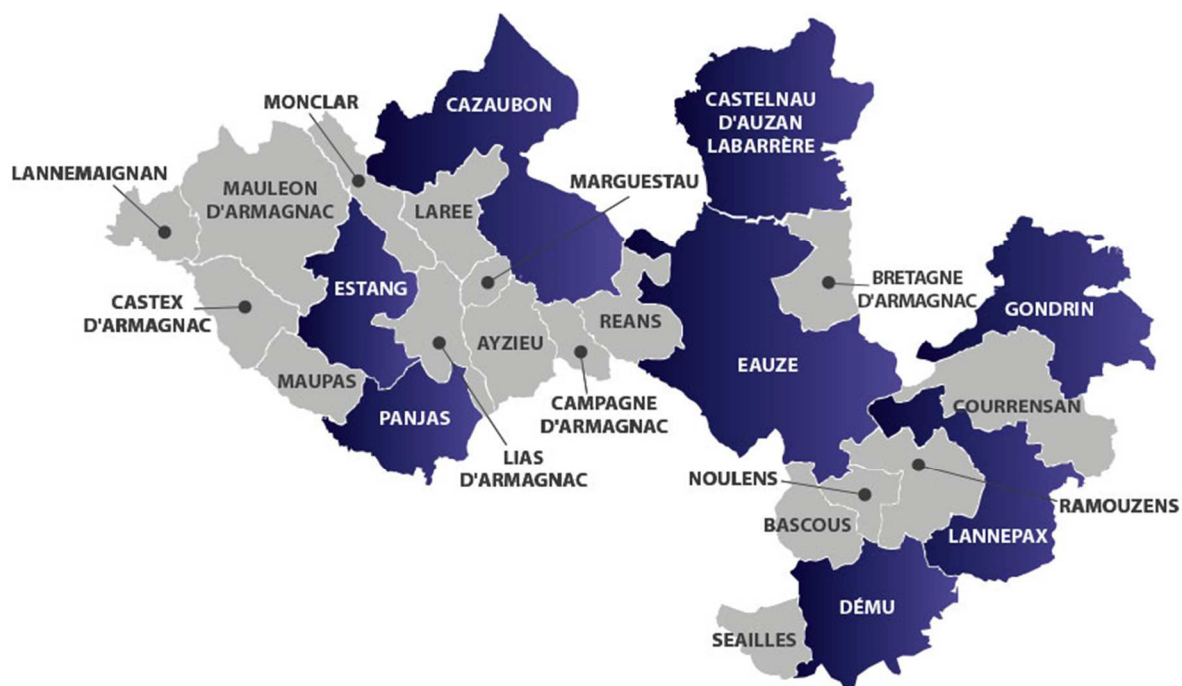
1. Présentation de la communauté de communes du grand armagnac :

La compétence enfance jeunesse a été transférée à la communauté de commune du grand armagnac depuis le 1er janvier 2013 suite à une décision du conseil communautaire.

Le siège social de la CCGA se situe 14, allée Julien Laudet 32800 EAUZE

Sur ce territoire, nous retrouvons :

- Un multi accueil
- Un RAM (Relais Assistantes Maternelle) avec 5 antennes
- 2 LAEP (Lieux d'Accueil Enfants Parents)
- 1 Café des parents
- 8 accueils de loisirs (Enfance et adolescents)
- 10 Accueils de Loisirs Associés à l'École
- 2 Accueils de Loisirs Associés au collège
- 2 Ludothèques
- 2 CLAS (Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité)
- Des séjours de vacances
- Des opérations été jeunes



Les communes faisant partie du territoire de la communauté de communes du grand armagnac

2. Présentation de l'équipe d'animation :

DIRECTRICE :

Justine Buros : Diplômée du BAFA et en cursus BAFD depuis décembre 2018.

ANIMATRICES :

- **Julia Smith** : Diplômée du BAFA, présente durant tous les temps d'accueil en ALAE et pour la pause méridienne.
- **Maeva Boclé** : Diplômée du CAP petite enfance. Elle est présente durant le temps de la sieste, et le soir en ALAE.
- **Myriam Tauzin** : Elle est présente après le temps repas.

Pour faire vivre le projet et préparer collectivement les actions éducatives, chaque personnel bénéficiera de temps de préparation en proportion de son temps d'intervention. Chacun aura la responsabilité partagée de faire remonter les besoins identifiés afin que l'ensemble de l'équipe puisse bénéficier des apports d'une éventuelle réponse. Une fois par semaine l'équipe se réunit pour préparer les activités, mais aussi pour discuter des points positifs et négatifs, des besoins, du groupe d'enfants...

3. Présentation de la structure, et de la vie collective :

L'accueil de Panjas, et un accueil de loisirs associé à l'école, Nous accueillons des enfants âgés de 3 à 11 ans, le groupe est mixte. Les enfants viennent à l'accueil de loisirs pour se retrouver et jouer entre eux, mais aussi participer à des activités organisées.

– LA TARIFICATION ET LA RÉSERVATION :

La tarification se fait en fonction du quotient familial des familles. Il est obligatoire d'avoir remplis un dossier d'inscription et une fiche sanitaire au préalable pour que l'on puisse accueillir l'enfant, et il est nécessaire de fournir : Une attestation d'assurance, la copie des vaccins et la copie du livret de famille.

– JOURNÉE TYPE :

7h40 à 8h20 : Accueil des enfants échelonné et jeux libres

8h20 : Départ des enfants dans les classes

11h45 à 12h30 : Repas pour les – 6ans et les CP et activités ou jeux libres pour les +6ans

12h30 à 13h10 : Repas pour les +6ans et activités ou jeux libres pour les -6ans et les CP

12h50 : Sieste pour les petits

13h20 à 13h25 : Jeux libre pour tous

16h20 à 17h : Goûter

17h à 18h30 : Activités, jeux libres et départ échelonné des enfants

– L'ACCUEIL DES ENFANTS :

L'accueil des enfants est échelonné, quand un enfant arrive nous devons être présent pour l'accueillir, pour lui dire bonjour, mais aussi car ça peut être un moment difficile pour l'enfant de quitter ses parents. Une fois que les enfants sont là, nous leur proposons plusieurs possibilités, ils peuvent aller jouer, s'installer pour faire du coloriage, ou pour ceux qui se réveille lentement, ils peuvent s'installer sur les canapés. Nous privilégions les activités calmes le matin.

– L'ACCUEIL DES PARENTS :

Nous nous devons d'être toujours disponibles pour les parents, que ce soit au moment où ils emmènent leurs enfants ou quand ils viennent les récupérer, c'est un moment d'échange, nous donnons les informations nécessaires sur le déroulement de la journée, et réciproquement si les parents ont une information à nous donner sur leurs enfants.

– L'HYGIÈNE ET LA SANTÉ :

Nous veillons à ce que les enfants se lavent bien les mains après le passage aux toilettes, avant de manger, ou après les activités. Nous vérifions toujours que la trousse de pharmacie soit bien remplie. Nous avons un cahier de pharmacie à remplir à chaque fois que nous soignons un « bobo » ou si un enfant est malade pour avoir une trace écrite du soin que nous avons effectué.

– LES RÈGLES DE VIE, SANCTIONS :

Il est demandé aux enfants de respecter des règles de vie en collectivité. Elles ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères clairs aux enfants sur leurs droits et devoirs. Elles sont expliquées aux nouveaux enfants. Les règles de l'ordre du négociable peuvent évoluer, notamment au cours des discussions enfants-animateurs. A chaque fois qu'un enfant transgressera les règles, ou commettra une faute, l'animateur ou le directeur devra écouter l'enfant, comprendre pourquoi il a fait ça, mais il faudra aussi qu'après réparation de l'erreur commise, l'animateur soit sûr que l'enfant ait bien compris son erreur et la réparation.

– RELATIONS ENFANTS / ANIMATEURS :

L'enfant doit sentir que l'animateur est là pour lui mais l'animateur doit poser des limites. Les deux doivent y trouver leur compte. L'animateur doit faire comprendre à l'enfant qu'il n'est ni son copain ni son grand frère, ni son parent, ni le gendarme mais un peu tous à la fois, c'est-à-dire un médiateur, qui peut-être un confident, l'animateur a un rôle de guide, il doit aussi être cohérent. Il doit être et patient ne pas tout faire à la place de l'enfant.

– LA SÉCURITÉ, LA SURVEILLANCE :

Les enfants sont en permanence sous la surveillance d'un animateur, à n'importe quel moment de la journée. Nous devons être prêt à intervenir à tout moment. L'espace sera emménagé de façon à ce que la sécurité des enfants ne soit pas mise en danger.

– BUDGET :

L'accueil dispose d'un budget annuel de fonctionnement voté par les élus communautaires afin de permettre la mise en œuvre de leurs activités. Le directeur s'occupe de demander un devis auprès d'un fournisseur, mais la commande ne se fait qu'après l'accord du directeur du service enfance et jeunesse qui a un droit de regard sur le matériel souhaité.

4. Les intentions éducatives et les objectifs pédagogiques :

Les enfants ne sont pas seulement acteurs mais aussi auteurs de leurs temps d'activités :

L'accueil de loisirs n'est pas un lieu où les enfants doivent être prisonniers d'un programme d'activités, ou d'une action décidée par l'équipe d'animation, ainsi nous laissons la possibilité aux enfants de pouvoir choisir entre plusieurs activités ou même leurs laisser la possibilité de ne pas participer à l'activité, et qu'il comprenne qu'il est possible d'exprimer ses choix. C'est une façon de rendre l'enfant plus autonome et de le faire grandir.

Développer les notions de bien vivre ensemble :

La vie en collectivité est, pour l'enfant, facteur d'enrichissement. Au contact des autres, il construit et intègre les règles nécessaires au « vivre ensemble ». L'adulte veille à l'installation de relations de qualité dans le groupe. La vie en collectivité est l'occasion, pour les enfants, d'apprendre à exprimer leurs opinions en étant respectés et en se respectant les uns les autres. Il s'agit aussi de grandir en apprenant à s'entraider en étant bienveillant avec les autres, en coopérant dans un même projet, en échangeant, en acceptant la différence.

Favoriser l'épanouissement et le bien-être des enfants :

En offrant des conditions d'accueil adaptées aux enfants, en tenant compte du rythme des enfants.

Développer l'autonomie :

L'Agir au sens large, qu'il s'agisse d'activités accompagnées par l'adulte, de temps sans animateurs ou de vie quotidienne est un support pour gagner en autonomie. Aussi, notre fonctionnement est pensé pour garantir à l'enfant une liberté d'action importante, limitée avant tout par le cadre de la vie collective et non uniquement par les contraintes des adultes. Des temps et des espaces réfléchis par l'équipe sont aménagés pour permettre aux enfants de gagner en autonomie.

5. Les moyens utilisés pour la mise en œuvre du projet pédagogique :

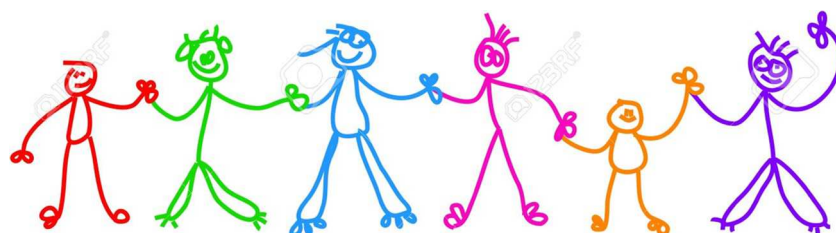
Je tiens à rappeler que l'ensemble des moyens mis en œuvre permet d'assurer la sécurité physique, affective et morale des enfants. Pour cela en amont, seront rappelées à l'ensemble de l'équipe pédagogique :

- La réglementation en vigueur dans les accueils collectifs de mineurs
- La nécessité de surveillance constante
- Exigence et nécessité de communication
- L'intégration de tous



Projet Pédagogique

ALAE PANJAS



SOMMAIRE

1. Présentation de la communauté de commune du grand armagnac

2. Présentation du directeur et de l'équipe d'animation

3. Présentation de la structure et de la vie collective :

- LA TARIFICATION ET LA RÉSERVATION
- JOURNÉE TYPE
- L'ACCUEIL DES ENFANTS
- L'ACCUEIL DES PARENTS
- L'HYGIÈNE ET LA SANTÉ
- LES RÈGLES DE VIE, SANCTIONS
- RELATIONS ENFANTS / ANIMATEURS
- LA SÉCURITÉ, LA SURVEILLANCE
- BUDGET

4. Les intentions éducatives et les objectifs pédagogiques

5. Les moyens utilisés pour la mise en œuvre du projet pédagogique

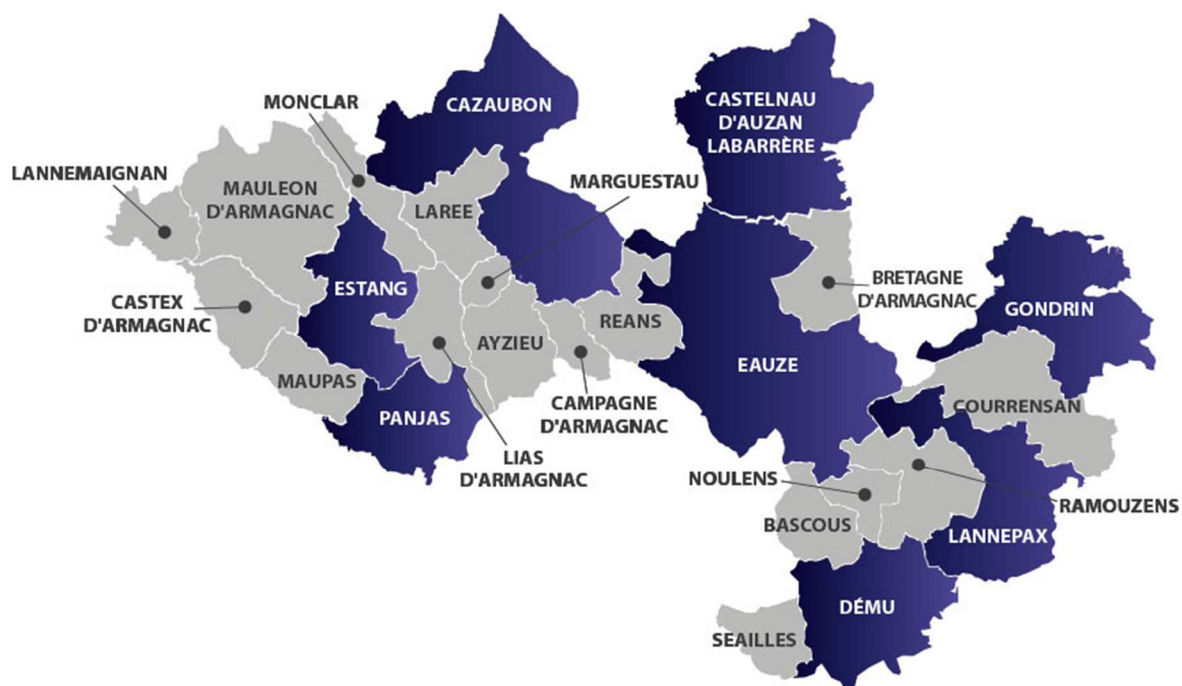
1. Présentation de la communauté de communes du grand armagnac :

La compétence enfance jeunesse a été transférée à la communauté de commune du grand armagnac depuis le 1er janvier 2013 suite à une décision du conseil communautaire.

Le siège social de la CCGA se situe 14, allée Julien Laudet 32800 EAUZE

Sur ce territoire, nous retrouvons :

- Un multi accueil
- Un RAM (Relais Assistantes Maternelle) avec 5 antennes
- 2 LAEP (Lieux d'Accueil Enfants Parents)
- 1 Café des parents
- 8 accueils de loisirs (Enfance et adolescents)
- 10 Accueils de Loisirs Associés à l'École
- 2 Accueils de Loisirs Associés au collège
- 2 Ludothèques
- 2 CLAS (Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité)
- Des séjours de vacances
- Des opérations été jeunes



Les communes faisant partie du territoire de la communauté de communes du grand armagnac

2. Présentation de l'équipe d'animation :

DIRECTRICE :

Justine Buros : Diplômée du BAFA et en cursus BAFD depuis décembre 2018.

ANIMATRICES :

- **Julia Smith** : Diplômée du BAFA, présente durant tous les temps d'accueil en ALAE et pour la pause méridienne.
- **Maeva Boclé** : Diplômée du CAP petite enfance. Elle est présente durant le temps de la sieste, et le soir en ALAE.
- **Myriam Tausin** : Elle est présente après le temps repas.

Pour faire vivre le projet et préparer collectivement les actions éducatives, chaque personnel bénéficiera de temps de préparation en proportion de son temps d'intervention. Chacun aura la responsabilité partagée de faire remonter les besoins identifiés afin que l'ensemble de l'équipe puisse bénéficier des apports d'une éventuelle réponse. Une fois par semaine l'équipe se réunit pour préparer les activités, mais aussi pour discuter des points positifs et négatifs, des besoins, du groupe d'enfants...

3. Présentation de la structure, et de la vie collective :

L'accueil de Panjas, et un accueil de loisirs associé à l'école, Nous accueillons des enfants âgés de 3 à 11 ans, le groupe est mixte. Les enfants viennent à l'accueil de loisirs pour se retrouver et jouer entre eux, mais aussi participer à des activités organisées.

– LA TARIFICATION ET LA RÉSERVATION :

La tarification se fait en fonction du quotient familial des familles. Il est obligatoire d'avoir remplis un dossier d'inscription et une fiche sanitaire au préalable pour que l'on puisse accueillir l'enfant, et il est nécessaire de fournir : Une attestation d'assurance, la copie des vaccins et la copie du livret de famille.

– JOURNÉE TYPE :

7h40 à 8h20 : Accueil des enfants échelonné et jeux libres

8h20 : Départ des enfants dans les classes

11h45 à 12h30 : Repas pour les – 6ans et les CP et activités ou jeux libres pour les +6ans

12h30 à 13h10 : Repas pour les +6ans et activités ou jeux libres pour les -6ans et les CP

12h50 : Sieste pour les petits

13h20 à 13h25 : Jeux libre pour tous

16h20 à 17h : Goûter

17h à 18h30 : Activités, jeux libres et départ échelonné des enfants

– L'ACCUEIL DES ENFANTS :

L'accueil des enfants est échelonné, quand un enfant arrive nous devons être présent pour l'accueillir, pour lui dire bonjour, mais aussi car ça peut être un moment difficile pour l'enfant de quitter ses parents. Une fois que les enfants sont là, nous leur proposons plusieurs possibilités, ils peuvent aller jouer, s'installer pour faire du coloriage, ou pour ceux qui se réveille lentement, ils peuvent s'installer sur les canapés. Nous privilégions les activités calmes le matin.

– L'ACCUEIL DES PARENTS :

Nous nous devons d'être toujours disponibles pour les parents, que ce soit au moment où ils emmènent leurs enfants ou quand ils viennent les récupérer, c'est un moment d'échange, nous donnons les informations nécessaires sur le déroulement de la journée, et réciproquement si les parents ont une information à nous donner sur leurs enfants.

– L'HYGIÈNE ET LA SANTÉ :

Nous veillons à ce que les enfants se lavent bien les mains après le passage aux toilettes, avant de manger, ou après les activités. Nous vérifions toujours que la trousse de pharmacie soit bien remplie. Nous avons un cahier de pharmacie à remplir à chaque fois que nous soignons un « bobo » ou si un enfant est malade pour avoir une trace écrite du soin que nous avons effectué.

– LES RÈGLES DE VIE, SANCTIONS :

Il est demandé aux enfants de respecter des règles de vie en collectivité. Elles ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères clairs aux enfants sur leurs droits et devoirs. Elles sont expliquées aux nouveaux enfants. Les règles de l'ordre du négociable peuvent évoluer, notamment au cours des discussions enfants-animateurs. A chaque fois qu'un enfant transgressera les règles, ou commettra une faute, l'animateur ou le directeur devra écouter l'enfant, comprendre pourquoi il a fait ça, mais il faudra aussi qu'après réparation de l'erreur commise, l'animateur soit sûr que l'enfant ait bien compris son erreur et la réparation.

– RELATIONS ENFANTS / ANIMATEURS :

L'enfant doit sentir que l'animateur est là pour lui mais l'animateur doit poser des limites. Les deux doivent y trouver leur compte. L'animateur doit faire comprendre à l'enfant qu'il n'est ni son copain ni son grand frère, ni son parent, ni le gendarme mais un peu tous à la fois, c'est-à-dire un médiateur, qui peut-être un confident, l'animateur a un rôle de guide, il doit aussi être cohérent. Il doit être et patient ne pas tout faire à la place de l'enfant.

– LA SÉCURITÉ, LA SURVEILLANCE :

Les enfants sont en permanence sous la surveillance d'un animateur, à n'importe quel moment de la journée. Nous devons être prêt à intervenir à tout moment. L'espace sera emménagé de façon à ce que la sécurité des enfants ne soit pas mise en danger.

– BUDGET :

L'accueil dispose d'un budget annuel de fonctionnement voté par les élus communautaires afin de permettre la mise en œuvre de leurs activités. Le directeur s'occupe de demander un devis auprès d'un fournisseur, mais la commande ne se fait qu'après l'accord du directeur du service enfance et jeunesse qui a un droit de regard sur le matériel souhaité.

4. Les intentions éducatives et les objectifs pédagogiques :

Les enfants ne sont pas seulement acteurs mais aussi auteurs de leurs temps d'activités :

L'accueil de loisirs n'est pas un lieu où les enfants doivent être prisonniers d'un programme d'activités, ou d'une action décidée par l'équipe d'animation, ainsi nous laissons la possibilité aux enfants de pouvoir choisir entre plusieurs activités ou même leurs laisser la possibilité de ne pas participer à l'activité, et qu'il comprenne qu'il est possible d'exprimer ses choix. C'est une façon de rendre l'enfant plus autonome et de le faire grandir.

Développer les notions de bien vivre ensemble :

La vie en collectivité est, pour l'enfant, facteur d'enrichissement. Au contact des autres, il construit et intègre les règles nécessaires au « vivre ensemble ». L'adulte veille à l'installation de relations de qualité dans le groupe. La vie en collectivité est l'occasion, pour les enfants, d'apprendre à exprimer leurs opinions en étant respectés et en se respectant les uns les autres. Il s'agit aussi de grandir en apprenant à s'entraider en étant bienveillant avec les autres, en coopérant dans un même projet, en échangeant, en acceptant la différence.

Favoriser l'épanouissement et le bien-être des enfants :

En offrant des conditions d'accueil adaptées aux enfants, en tenant compte du rythme des enfants.

Développer l'autonomie :

L'Agir au sens large, qu'il s'agisse d'activités accompagnées par l'adulte, de temps sans animateurs ou de vie quotidienne est un support pour gagner en autonomie. Aussi, notre fonctionnement est pensé pour garantir à l'enfant une liberté d'action importante, limitée avant tout par le cadre de la vie collective et non uniquement par les contraintes des adultes. Des temps et des espaces réfléchis par l'équipe sont aménagés pour permettre aux enfants de gagner en autonomie.

5. Les moyens utilisés pour la mise en œuvre du projet pédagogique :

Je tiens à rappeler que l'ensemble des moyens mis en œuvre permet d'assurer la sécurité physique, affective et morale des enfants. Pour cela en amont, seront rappelées à l'ensemble de l'équipe pédagogique :

- La réglementation en vigueur dans les accueils collectifs de mineurs
- La nécessité de surveillance constante
- Exigence et nécessité de communication
- L'intégration de tous